

Aux Accompagnatrices et Accompagnateurs en Montagne,

Chers collègues, bonjour,

Suite à l'Assemblée Générale du SNAM du 19 mai 2015 (contrainte par le législateur à nommer son commissaire aux comptes, chose devant être validée déjà par l'AG 2013 de Grasse !), nous vous faisons part de deux ou trois petites choses à savoir sur les « bénévoles » qui sont à la tête du SNAM. Ces personnes ont procédé à un "enfumage" auprès de tous depuis 2012. Nous vous invitons à lire pour réfléchir où sont les menteurs et à diffuser sans modération à tous les collègues Accompagnateurs en Montagne dont vous avez les coordonnées !

Constatez plutôt les éléments suivants, photocopiées scannées de pièces originales (en bleu), et ce ne sont que des échantillons :

1 - Signer et tenir des horaires de présences, ce n'est pas banal pour des élus bénévoles, à moins de compter justifier des honoraires, voir documents annexes (1) et (2).

2 - Pierre Paul MONNERON facture des « journées de randonnées » en décembre, lorsqu'il est au SNAM (3) et puis après avoir viré les salariés se paye à leur place ! (4). A lui seul, il a déjà édité plus de trente pièces comptables ...

3 - Joël ROUX précise que c'est « TVA non applicable » ... Et sûrement exonéré d'URSSAF ? (5) je n'en glisse qu'une, à titre d'exemple ...

4 - Didier TRISTANT pour répondre aux invitations de UIMLA se fait payer par le SNAM 160 €/Jour et, pour lâchement virer en 5 minutes une salariée (la Secrétaire Générale, Marie GALIMARD, le 30.04.2014), il se paie 160 €, quelle leçon d'humanité ! (6) Enfin en septembre la voilure n'est toujours pas réduite, on s'indemnise à grand frais malgré les pseudos failles dans la trésorerie (7)

5 - François BURTHEY, autre grand serviteur de la profession, facture au SNAM sa présence à l'AG de UIMLA (dont il est quand même le président) pour mémoire en AG aucun président n'avait jamais été indemnisé, donc, si cela n'est pas du grand art... respect ! (8)

6 - Dernier bénévole, Stéphane BORNET pour 2012 /2013 (9), qui a dit que ce bénévolat ne rapporte pas ?

7 - À propos des documents du SNAM qui auraient disparus avec le personnel au retour de l'Assemblée Générale de Grasse ; manque de bol : un huissier est venu constater l'entrave au travail des salariés et à l'audit du CFAM le 20 novembre 2013, juste avant cette fameuse A.G.! (constat d'huissier PDF 10,11,12,13 et 14). Pourquoi cette mascarade de vol après l'A.G, à qui

profite réellement le crime ?

Sans l'action de la justice, nous aurions pu croire qu'ils étaient simplement incompetents et mégalomanes, chaque jour les preuves s'accumulent et d'autres instances se penchent sur les dérives de la gestion de cette structure pour faire valoir l'état de droit. Ces faits sont avérés et condamnables, mais d'autres plus graves encore, sont en cours d'instruction...

Et ce n'est pas fini, il y a aussi la plainte déposée récemment par Jean-Marc HERMES, en sa qualité de président du SNAM jusqu'en novembre 2010 (afin de ne pas cautionner les actes du bureau executif du SNAM) avec une qualification établie de « *faux, usage de faux et détournement de fond public* » (Rien que ça, cela concerne des documents officiels du SNAM signés en 2013 et concernant la période 2009-2010).

Tout ça est sur la place publique, grâce à l'heureuse initiative des membres du bureau executif du SNAM qui avaient initialement porté plainte et s'en étaient même vantés par écrit via force newsletter et compte-rendu de comité directeur. A force de raconter des conneries à tout le monde ils ont fini par croire eux-mêmes à leurs mensonges.

Et, pour être certains de ne pas s'écraser seuls, ils ont mis dans la corbeille, en les associant à leur plainte, l'AEM et le CFAM, plutôt sympa comme démarche, quitte à périr, autant entrainer un maximum de personnes dans le naufrage...

Le problème, car il y a un problème, c'est que lorsque l'on tape dans la caisse, que l'on ment aux adhérents, que l'on harcèle le personnel pour prendre leur place, que l'on intoxique les membres du Comité Directeur et les représentants de l'État et que l'on pense manipuler aussi aisément la police, les juges, les services fiscaux et la médecine du travail ... arrive ce point de non-retour où tout rétropédalage devient inutile et impossible. C'est plutôt ballot, non ?

Pourtant, il eut été très simple d'éviter cela, les voyants étaient déjà au rouge vu certains agissements ... :

En 2012 :

- la commission de déontologie avait été régulièrement saisie. En 2013 leur rapport avait été rejeté car il pointait déjà les malversations des élus du bureau executif du SNAM.

En 2013 :

- l'écartement par tous moyens des salariés, témoins gênants de dérives coupables, les accusations calomnieuses sur l'origine des difficultés du SNAM,
- l'obstruction à l'audit et à la clôture des comptes du CFAM
- le bureau executif accuse l'équipe sortante de n'avoir pas fait son travail (il y a une forme de masochisme puisque Stéphane BORNET et Didier TRISTANT faisaient partie du bureau executif depuis novembre 2010 !).
- Esquiver toutes les questions des adhérents sur la gestion du SNAM.

En 2014 :

- réécrire les statuts pour s'octroyer tous les pouvoirs.

En 2015 :

- écarter toutes questions embarrassantes au sein du comité directeur (mise à pied du CD de Philippe AIRIEAU délégué de l'Isère et président de section) (15 et 16), une autre élue de Savoie (Sylvia FRAPPIER) démissionnera en avril 2015 plutôt que cautionner leurs pratiques...

Ecrire des éloges à la gloire des élus du bureau exécutif et de leurs vassaux comme on le lit dans la plupart des newsletters publiées en 2014 et 2015 cela n'est pas nouveau, nombre de dictateurs des siècles passés ont procédé ainsi.

Bomber le torse, diffuser et faire diffuser des rumeurs, des accusations non fondées, des calomnies et prendre les Accompagnateurs en Montagne pour des demeurés...

Il est tant que ça cesse !

Au regard de cette situation, une seule alternative est possible :

- soit je vous mens et je serai donc condamné en temps et en heures,

- soit ce sont eux qui ont outrageusement menti en confisquant aux Accompagnateurs en Montagne un outil bâti patiemment depuis 1979 par leurs aînés donc certains ont tenté en vain de les raisonner. Au final, ils auront mis moins de trois ans pour détruire ce qui fut l'outil historique de défense et de représentation de notre profession !

Si cela soulève en vous quelques interpellations et quelques désapprobations de constater, preuves à l'appui, que de tels actes aient été perpétrés en votre nom et avec votre argent, faites-vous donc rembourser car, à ce stade, la seule question qui a de l'importance est : qui va devoir, au final, payer la note ?

Par ailleurs nous vous laissons vous interroger sur la façon que le SNAM «l'organisation professionnelle la plus représentative » est intervenu pour défendre les intérêts de la profession, à la lecture des trois points suivants :

- Un moniteur de ski titulaire du BE pour obtenir le DE se contente de faire un recyclage (c'est simple). Pour l'Accompagnateur en Montagne la procédure est rendue beaucoup plus compliquée et plus onéreuse. Qui a défendu notre position sur ce point de la réforme du cursus ?
- Dorénavant, les moniteurs de ski peuvent revendiquer la pratique de la marche nordique sans raquettes avec l'aval des représentants du SNAM. Vous n'étiez vraiment pas au courant ?
- Quelle fut la réaction immédiate du SNAM suite à la circulaire signée de Franck BALANDEAU (SNMSF) du 15 décembre 2014 au sujet des prestations de service de

substitution à cause du manque de neige ?

Notez bien, je n'ai rien contre le syndicat des moniteurs de ski, qui prend juste la place laissée vacante depuis quelque temps par le SNAM « syndicat officiel » des Accompagnateurs en Montagne, malheureusement devenu une coquille vide.

Si de tels procédés sont rendus possible, il ne peuvent s'expliquer que par les inactions et l'absence de plus en plus flagrante du snam sur les sujets de défense de notre profession.

Pour notre part nous avons déjà échangé avec le SNMSF et d'autres syndicats pour rapporter toute la crédibilité indispensable de notre profession .

Pour votre information, voici les PDF des échanges avec le SNMSF dès que nous avons eu connaissance de leur circulaire (17, 18 et 19).

Choisir ou subir, à vous de voir, à l'UNAM nous avons décidé d'AGIR et pour le coup nous sommes réellement bénévoles, car à coté nous avons un vrai métier : Accompagnateur en Montagne. Nous n'en serons jamais riches, chacun de nous essaie d'en vivre mais pas aux dépends, ni aux crochets de nos collègues ...

Nous comprendrions que certains d'entre vous restent accrochés à l'idée que seul le SNAM doit rester l'unique syndicat représentant les accompagnateurs. Ceux qui par "je m'en foutisme" vont continuer au SNAM par réflexe et ceux qui étaient encore plus ou moins persuadés que l'UNAM, " c'est peut-être pas mieux ?".

Nous espérons vous avoir apporté une partie de l'indispensable information qui permettra à notre profession de retrouver une structure syndicale crédible et opérante. Nous vous engageons à réfléchir aux conséquences du SNAM aujourd'hui compromis dans des dérives vérifiables (!) punissables et dommageables pour l'image des Accompagnateurs en Montagne.

N.B : toutes les pièces numérotées et entre parenthèses ci-dessous en (bleu) sont téléchargeables sur le lien ci-après :

<http://www.unaem.org/espace-priv%C3%A9-adh%C3%A9rents/documents-non-contestables/>

() Notre espace privé n'est privé que pour le « grand public » visitant notre site, par contre vous pouvez communiquer ce lien à tout professionnel de votre entourage.*

Bien cordialement à tous et vive la lucidité.

Enfin Pour répondre à la question du 15 décembre 2013 d'un accompagnateur, président de Section, Nicolas PEYRTOUT, je cite « *Une question, stp, qui es-tu? Afin de pouvoir me forger une opinion objective sur ton courrier, j'aurai besoin de connaître la source de tes informations. Etant tout nouveau dans la fonction et du fait que tout le monde envoie des mails par monts et par vaux, il faut trier les textes. Je ne suis pas du genre panurgien, j'ai besoin de preuves et non d'état d'âme... Si tu es aussi pur que tu le présentes, montres le*

moi, des agneaux, par le passé, se sont fait dévorés, je ne tends pas à faire parti du lot. »

Voici en quelques mots qui je suis :

Accompagnateur en montagne, je travail en syndicat local avec des collègues et je me suis retiré de la vie « politique » du SNAM il y a 16 ans...

Quand je me suis investi au niveau départemental et national voilà comment j'ai procédé, je vous passe les détails mais à l'époque ont été réellement bénévoles...

1 - Membre du SNAM section Savoie de 1991 à 1999 dont 5 années président.

Action de la section sous mon mandat :

- Mai 91 la lettre d'infos aux adhérents devient l'Echo des Montagnes
- 11 Octobre 1991 : décision de la réunion de CD Savoie (PRESENTS : le président Bernard CROISET membres J. GOTTELAND, JM HERMES, P. ODIN et P.SCHLATTER) de proposer au CD national la création d'un Pin's pour les Accompagnateurs en Montagne ; Le CD National ne souhaite pas donner suite, mais la section Savoie s'engagera quand même dans la réalisation c'est J. Marc HERMES qui suivra ce dossier.
- En septembre 1994 La création au sein de la section Savoie (président : P.SCHLATTER) de la commission « Promotion » dans le mois suivant un questionnaire sera envoyé aux adhérents de la section pour cerner au mieux leurs attentes... Il en ressortira plusieurs souhaits.

1. formation:

- **en secourisme** le 25 Nov 1995 Avec le PGHM à Modane puis l'année suivante BOURG ST MAURICE
- **Classe de découverte** le 12 Nov 1995 avec un chargé de mission auprès de l'Académie
- **Patrimoine** le 29 mai 1996 financé par la FACIM avec François PAROT.
- **Ornithologie** avec François CASTELL le 11 et 12 Mai 1996 avec une prise en charge par l'AGEFICE.
- **Géologie** stage en Juin à Bourg St Maurice avec Serge FUDRAL

(Évidement pour ceux qui ne le saurai pas, c'est par la suite que le CFAM fut créé.)

Action de promotion :

- Participation de la section au 1^{er} **Festival des Métiers de la Montagne** du 30 Nov au 02 Dec 1994, puis aux autres....
- Accord avec **GEMA-prévention** (Financier) , **OKAYA** et le SNAM Savoie en 1996 pour sa première édition c'est une action de sensibilisation des Jeunes aux aspects sécuritaires en Montagne

Action de tarifs promotionnels :

- Accord avec VUARNET et JANSPOUR

Dev d'outil de communication :

- Une **affiche** aboutit en 1997 avec les coordonnées de tous les adhérents Savoie qui le désirent avec diffusion auprès des institutions du tourisme

- Après plusieurs rencontres il est convenu en Novembre 1996 que la **Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie** édite un répertoire des professionnels liés à l'activité touristique en Savoie
- Réalisation de **cartes de visite** (négociation avec l'imprimeur de tarifs très attractifs)

Représentation auprès d'institutions :

- Création de la commission « Instance en Savoie » chargé des relations avec les institutions
- Réunion le 8 Nov 1995 Accord avec entre l'**ONF** (représenté par Hervé PARMENTIER) et le SNAM Savoie (représenté par P.SCHLATTER) pour les sorties encadrées par les agents de l'Etat qui débouche sur plusieurs accords de principes :
 - Tarifs de l'ONF seront calqués sur ceux des Accompagnateurs en Montagne
 - Action commune à envisager en utilisant la puissance de communication de l'ONF qui donnera quelques années plus tard le concept « Retrouvance »
 - Recenser les problèmes au niveau local pour désamorcer les bombes !

Le responsable du SNAM relation ONF sera Pascal MOUCHET

- Accord après plusieurs réunions avec le **PNV** (de Janvier 1996 à dec 1999 !) pour normalisé (tarifs décent pour les prestations, rôle des Accompagnateurs en Montagne....) les sorties encadrées par des Accompagnateurs qui débouche sur la rédaction d'un protocole d'Accord tri-partie.

En plus du président de la section deux responsables du CD SNAM Savoie seront les interlocuteurs du parc : Secteur Maurienne Lucienne ZINANT, Secteur tarentaise Françoise GIMENEZ.

En 1999, Après plusieurs courrier et réunions (JM HERMES et P.SCHLATTER) convention avec l' **Education Nationale** pour que les Accompagnateurs en Montagne puissent être agréer pour l'encadrement des classes de découverte.

Une réunion en présence de Michel LANBRECH de l'**ONC** et Thierry DACKO, JM HERMES et P.SCHLATTER à lieu à l'Automne 1999 le souhait de nos deux institutions est de mettre en places des formation et information sur le retour des grands prédateurs pour harmoniser de manière objective nos discours.

Au niveau National

En septembre 1996 Denis HEIDRICH propose un catalogue national pour les Accompagnateurs (Papier et Internet)

- La création de la commission « Promotion et Communication » au niveau national est votée au CD du 22 janvier 1997(**Responsable : P.SCHLATTER** Membres : lisa ARNAUD, Denis HEIDRICH, Jean-Marc HERMES, Jérôme JAQUET, Richard GALVEZ, Xavier POIGNANT Pascal DUCROT, et Philippe AIRIEAU)
- Décision d'une étude de notoriété auprès des fabricants.
- Proposition en CD de P.SCHLATTER en Novembre 1997 (au vu de l'image renvoyée par les fabricants) de démarcher auprès de fournisseurs pour labelliser des « Fournisseurs officiels » (après débats, accord du CD pour démarchage sous réserve de voir la forme finale)
- Lors de la réunion du 12 Décembre 1997 confirmation de l'axe de travail en direction des fabricants, Xavier POIGNANT et P.SCHLATTER rédigeront la lettre pour le 16

Décembre les autres membres feront leurs remarques pour le 18 Décembre ; suite à cela Denis HEIDRICH fera la mise en forme puis les envois avec le secrétariat du SNAM.

- Parallèlement à ce travail, en septembre 1998 le CD National prend en compte la dimension communication vers l'externe en confiant à Denis HEIDRICH le soin de travailler sur une présentation d'un futur annuaire « France Raquettes »
- En 1998 suite à quelques déboires avec la FIFAS, nous rencontrons (Denis HEIDRICH et Patrick SCHLATTER) un avocat de cabinet spécialisé avec puis nous arrivons enfin au thème juridiquement acceptable de labellisation « Produit apprécié par les Accompagnateurs en Montagne ».
- Au vu du succès mais aussi du travail que cela exige, le CD décide à la demande de la commission « Promotion et Communication » de rémunérer Denis HEIDRICH (Sans lequel nous n'aurions pas beaucoup progresser !) pour le suivi et la relance des fabricants dans le cadre de ce dossier .
- Nous lançons au sein de la commission dès le printemps 1998 un processus de test de matériel en vue de sa labellisation « Produit apprécié par les Accompagnateurs en Montagne » chaque équipement proposé par les fabricants est testé en même temps par 5 Accompagnateurs ou clients (selon la cible) avec des critères d'évaluation très précis, si il donne satisfaction alors il peut acquérir le droit de porter notre label moyennant rémunération sous l'appellation licence de marque. Nous labelliserons plusieurs produits au cours de l'année 1999.

Fin 1999 comme je l'avais dit depuis le début de l'année, je démissionne (pour des raisons familiales) de tous mes mandats (Présidence SNAM Savoie et Responsable de la Commission Communication et promotion au sein du SNAM). Bilan de 8 ans d'implication en tant qu'élu.

- **Formateur pour de nombreux acteurs des métiers sportifs de la montagne comme : GRETA Savoie, le Lycée des Métiers de la Montagne de St Michel de Maurienne, à DRIADE, au CIMMES et au CFAM :**

Encadrement de nombreux stages : Préparation au tronc commun, Géologie, Photo, Botanique, Préparation au probatoire et sur l'UF 2 de CIMMES.

- **Formateur au CFAM pour le recyclage depuis sa création dès 2003 :**

Animateur/formateur du recyclage (conception des outils) jusqu'à la fin du cycle 1, soit jusqu'au 16 05 2008, d'ailleurs nous sommes plusieurs formateurs à avoir choisi de nous retirer à la fin du premier cycle histoire que la roue tourne.

Et très sincèrement si j'ai repris des responsabilités syndicales à l'UNAM, comme mes collègues, ce n'est ni par soif du pouvoir, ni l'appât du gain, c'est juste parce qu'on ne pouvait raisonnablement pas faire autrement !

Patrick SCHLATTER, Président de l'UNAM ,
Chambéry le 1 Juin 2015